



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## **RAPPORT DU JURY**

# **RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DEUXIEME CLASSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**SESSION 2014**

## **1/ Candidats remplissant les conditions pour présenter l'oral de sélection**

Sur un total de 110 inscrits, seuls 50 dossiers ont été transmis à la Direction des examens et concours du rectorat de Bordeaux.

Après analyse des dossiers remis, 40 ont pu être retenus car remplissant les conditions fixées par les textes pour prétendre à un recrutement réservé.

Le bureau des concours, très attentif, a veillé à répondre aux diverses demandes qui ont pu être formulées. Toutefois, il est important de veiller en premier à lire toutes les consignes, pratique à même de lever très facilement certaines questions et inquiétudes.

Les dossiers, qui comportaient des lettres de motivation et des curriculum vitae, n'avaient pas tous les mêmes qualités de présentation, bien qu'un effort évident ait été fourni par les candidats. Toutefois, la présentation de ces pièces à un regard externe pour relecture, avant l'envoi du dossier, n'a semble-t-il pas toujours eu lieu.

## **2/ Entretien avec les candidats**

Sur les 40 candidats remplissant les conditions, 39 se sont présentés à l'entretien.

L'entretien durait 15 minutes, dont 5 minutes de présentation. Les membres du jury tiennent à souligner que ce temps est trop court : les dix minutes réservées à l'échange gagneraient à être prolongées, notamment pour les candidats présentant des difficultés liées au stress et nécessitant un moment d'appropriation réciproque avant de pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes.

21 postes étaient disponibles pour l'ensemble de l'académie et 21 candidats ont été sélectionnés. Aucune liste complémentaire n'a pu être établie, les entretiens n'ayant pas permis de faire émerger des profils adéquats en nombre suffisant.

Parmi les admis, la note la plus basse était de 11.5 et celle la plus élevée de 18.5.

Parmi les non admis, les notes étaient proches de la moyenne mais un 3/20 a dû être attribué faute de pouvoir obtenir une présentation ou construire un échange, les réponses étant laconiques malgré l'absence de stress bloquant. Il est donc rappelé qu'il est important de respecter les membres du jury qui réservent plusieurs jours d'écoute et font leur possible pour permettre aux auditionnés de s'exprimer.

Le jury a souhaité tenir compte des observations qui lui avaient été faites sur les résultats des années précédentes, où des candidats admis auraient rencontré, lors de leur affectation sur un nouveau poste, de grandes difficultés. De même, il a souhaité garder à l'esprit les observations des candidats recalés qui évoquaient des questions parfois trop précises et techniques sur des univers de travail qui ne leur étaient pas familiers.

Fort de ce choix, les entretiens, passée la présentation, ont été menés selon la logique suivante :

- Peu de questions générales sur le système éducatif mais surtout une recherche de la capacité à comprendre les tenants et les aboutissants du travail fait ;
- Une recherche sur les compétences acquises pendant les années d'exercice ;
- Des mises en situation pour permettre de discerner les capacités d'adaptation.

Si les présentations étaient très majoritairement bien préparées, structurées, l'échange a permis de mettre en valeur les candidats démontrant un véritable intérêt, une curiosité, pour leur travail. Il est important, après des années en service gestionnaire de collège, de comprendre, dans les grandes lignes, les impératifs de l'agent comptable. Il est nécessaire, lorsqu'on travaille sur la dotation globale horaire des établissements, de chercher à savoir ce qu'elle représente.

Enfin, une différence semble se dégager entre les candidats ayant visiblement été aidés, préparés et les autres. Le jury invite les prochains candidats à solliciter leur entourage pour bénéficier d'oraux blancs, même s'il a conscience que ce n'est pas toujours évident.

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean B-Merpillat', written in a cursive style.

Jean B-Merpillat